

RESTITUTION DE MON ARGENT

Par francis88, le 04/12/2019 à 10:50

Bonjours'je suis passé au tribunal avec mon ancien proprio qui a été condamné à me restituer ma caution,le délibéré est tomber le 4 novembre,il a combien de temps pour me régler? et que faut t'il que je fasse si il traîne MERCI

Par morobar, le 04/12/2019 à 10:52

Bonjour,

Signification du jugement par huissier.

Ne pas oublier les intérets au taux majoré.

ET ce n'est pas une caution, mais un dépôt de garantie

Par nihilscio, le 04/12/2019 à 16:28

Bonjour,

Bien sûr, l'huissier n'intervient pas gratuitement et vous devrez le payer mais le coût de la signification s'ajoutera à ce que l'ex-employeur vous doit. Il en sera de même s'il ne s'exécute pas spontanément et que vous deviez charger l'huisssier de mesures d'exécutions forcées.